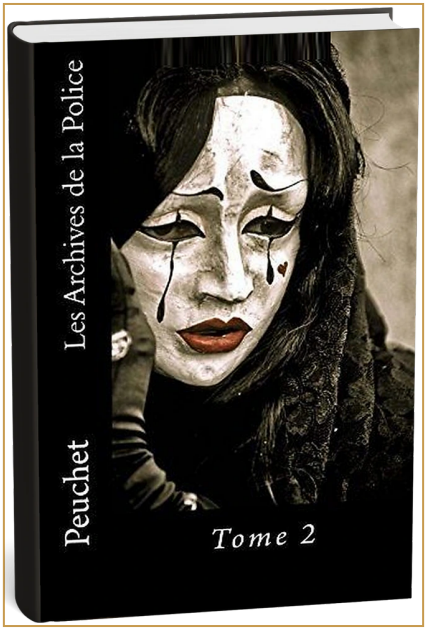
MAISON BEAULIEU · AB ÉDITIONS

Les Archives de Peuchet (1838) · Inclus dans l'Intégrale Vol. II (Vol. I Omnibus)



Mémoires tirés des Archives de la Police — Tome II (1750–1789)

PREMIER CHAPITRE INTÉGRAL OFFERT

ADRIEN L. BEAULIEU

adrienbeaulieu.com · Ex-libris d'extrait gratuit

EXTRAIT DE LECTURE · DE L'ARCHIVE AU FEUILLETON

Chapitre 27 — Un crime de famille. Machination odieuse. Lettre anonyme. Enfant enlevé. Apparition supposée. Empoisonnement d'un complice. La sixième victime. Machine infernale. Intervention de M. le procureur général. Paroles de M. Lenoir. Découverte d'un complot contre la famille royale.

M. de M..., conseiller an Parlement de Paris, s'en vint un jour en grand mystère parler à M. le lieutenant général de police Hérault. La conversation fut longue, animée. Le magistrat-administrateur prit des notes, les enferma dans un cahier particulier, et puis ramena jusqu'à sa voiture l'un des Messieurs, ainsi que l'exigeait l'étiquette de cette époque.

Pourquoi M. de M... avait-il paru à l'hôtel de la Police ? L'intérieur de sa maison était troublé ; deux tentatives d'empoisonnement avaient eu lieu coup sur coup sans qu'il pût en connaître l'auteur, bien qu'une démarche hardie du coupable eût dû le mettre sur la voie. Mais, pour mieux me faire comprendre, il est bon de faire connaître le conseiller au Parlement et sa famille.

Lui, était âgé d'environ soixante-cinq ans, homme de la vieille roche, tout de vertu, de loyauté. Incorruptible dans ses fonctions austères , il avait beaucoup d'influence à la Grand-Chambre, et on suivait strictement ses avis. Trois fils mariés, et un évêque, l'aîné de

tous ; trois filles, comme leurs frères, engagées sous les lois de l'hymen, une de ses sœurs, riche veuve d'un président à mortier, un de ses frères retiré avec le grade et la pension de lieutenant-colonel et la croix de Saint-Louis, vivaient ensemble dans son immense hôtel, situé dans la rue des Francs-Bourgeois, au Marais. Ses trois fils avaient près d'eux leurs femmes; l'aîné et le plus jeune ayant un garçon chacun ; le second, rien que des filles. Ses filles à lui remplissaient la maison de marmots.

Quoique logés sous le même toit, les divers couples ne mangeaient pas tous à la même table. Les gendres avaient leur cuisine à part; mais le dimanche de chaque semaine, et à d'autres époques dans le mois, tous se réunissaient, sans mélange d'étrangers, autour du père commun, la mère étant décédée depuis plusieurs années.

Un matin, M. de M..., était dans son cabinet ; il jeta les yeux sur une lettre posée devant lui toute cachetée, il l'ouvrit ; cette lettre disait :

« Tremble, malheureux! tu m'as ruiné en rangeant à ton avis tes confrères. Dès ce moment, c'est une guerre à mort que je te déclare ! Toi et les tiens, vous périrez successivement ; car ma haine est si forte que ta perte seule ne me satisferait pas. Je ne signerai point. Cherche mon nom parmi tes nombreuses victimes : il te sera difficile de l'y apercevoir.»

M. de M... méprisa cette épître. Vainement demanda-t-il à ses gens qui l'avait apportée. Nul ne le savait ; Il crut pourtant qu'il y avait chez lui un complice de l'inconnu ; mais qui ? puisque ses domestiques, hommes de confiance, avaient vieilli dans la maison.

Peu après cette déclaration de guerre, un poison actif fut versé dans la marmite où cuisait le bœuf destiné à fournir le potage et le bouillon. Un pauvre aide de cuisine ayant voulu, peu avant le dîner, se restaurer, eut à peine avalé quelques gorgées de ce liquide, qu'il ressentit des épreintes douloureuses à l'épigastre et dans les parties nobles du corps. De prompts secours lui furent apportés. Sa vigueur de tempérament, sa jeunesse, luttèrent en sa faveur : enfin il revint à la vie ; mais il n'en traîna pas moins pendant longtemps une existence souffrante.

Le conseiller au Parlement, surpris de cette tentative abominable, fit venir tous ses gens, leur parla en bon maître ; un autre les aurait tous renvoyés : lui, au contraire, les conservait, mais il leur apprenait qu'un ennemi secret, formidable, avait juré sa perte, celle de sa famille, et qu'il les conjurait de ne pas se laisser gagner par un inconnu qui les conduirait tôt ou tard au supplice. Frappés comme s'ils l'eussent été d'un coup de tonnerre par cette révélation sinistre, l’intendant, le maître d'hôtel, le sommelier, le cuisinier, le suisse-portier, les valets de chambre, le cocher, les porteurs, jusqu'aux femmes de charge et les femmes de chambre se récriant, tombent à ses pieds, lui jurent une fidélité à l’épreuve, prient, sanglotent, insultent le misérable qui les compromet, et M. de M....., habile à juger les hommes, ne voit que des cœurs innocents parmi tous ceux dont il est environné.

Dès lors la surveillance devient plus active, le logis mieux gardé. Les cuisines surtout sont changées en une manière de forteresse dont on n'approche que difficilement. Tant de surveillance, un si vif désir de défendre des maîtres chéris, ne peuvent empêcher que le fils aîné, sa femme et deux de leurs enfants ne succombent pendant une nuit

d'été sous la violence d'un poison actif qu'on avait jeté dans une carafe d'eau de groseille dont tous avaient bu abondamment.

La jeune femme était dans son neuvième mois de grossesse. Les tortures du venin précipitèrent sa délivrance, et, en expirant, elle donna le jour à un enfant mâle et que les médecins déclarèrent viable, malgré la catastrophe qui avait avancé sa venue au jour.

Le coup affreux qui frappait avec tant de rudesse le magistrat, ne lui laissa pas la pensée de songer à ce nouveau-né, venu sous de si pénibles auspices. La femme du troisième fils, dont ce malheur développa le beau caractère, prenant son neveu infortuné dans ses bras, le baisa avec une tendresse où le sentiment maternel dominait, jurant que désormais il vivrait avec son fils dont il serait le frère et non le cousin. Elle voulut prendre le soin de lui chercher une nourrice, en trouva une qui venait, comme à point nommé, d'une de ses terres ; et à peine la faible créature était-elle entrée dans le monde, à la minute où ses propres parents en sortaient d'une manière si douloureuse, qu'on l'arracha aux tendresses de son aïeul pour le faire partir de Paris, et l'envoyer à trente lieues de là, au fin fond du Berry.

Ce fut à la suite de cette nouvelle tentative, malheureusement couronnée de trop de succès, que M. de M..... s'en vint déposer ses chagrins, son effroi dans le sein du lieutenant général de police ; M. Hérault, dans l'intérêt de M. de M....., l'interrogea sur tous les antécédents de sa vie, sur ses liaisons, ses affaires, les plaideurs qui avaient dû être molestés de ses jugements, sur les familles des criminels condamnés à mort par la Tournelle, et au jugement desquels il aurait participé.

Il est de fait que la sévérité des lois, en sacrifiant les intérêts de chacun à des théories de justice, dans l'intérêt de tous, à ce que l'on croit, ne manque jamais d'exaspérer des ressentiments qui, tôt ou tard, se manifestent. Un magistrat, quelque intègre qu'il puisse être, esclave de la loi qui n'a pas de miséricorde, paie alors pour les violences d'une législation qu'il n'est pas libre d'abolir, et qu'il regarde comme souverainement équitable, parce que son éducation et son aisance le tiennent naturellement en dehors de toutes les circonstances contre lesquelles les lois sont spécialement créées. Sa conscience le rassure vis-à-vis de lui-même, et mille ennemis germent tout autour de lui. Montesquieu songeait sans doute à cette vérité funeste, lorsqu'il s'écriait : «Les sociétés politiques sont atteintes d'une maladie de langueur, d'un vice intérieur, d'un venin secret et caché !... »

M. de M... se prêta aux questions avec la chaleur d'un homme qui ne veut rien avoir à se reprocher. Sa conscience était si pure, ses rapports avaient été toujours si conformes aux règles de l'équité, qu'il ne se voyait aucun ennemi. M. Hérault ne lui donna que peu d'espoir ; car lui-même ne comprenait pas comment il faudrait s'y prendre pour amener à la découverte de la vérité.

Huit jours après cette catastrophe, M. de Vartelle, troisième fils de M. de M..., entendit dans la rue crier des figues nouvelles ; il ouvre la fenêtre, appelle le paysan, marchande le fruit, l'achète et le fait hisser à son appartement au moyen d'une ficelle qu'on attacha au panier où étaient étalés ces fruits de l'été. Les ayant eu sa possession, il va chercher son père pour lui en offrir; mais en apprenant qu'il est à recevoir monseigneur l'évêque de Meaux, il rentre chez lui, mange six figues et tarde peu à être saisi d'horribles convulsions. À la première

dénonciation qu'il fait de cet accident, on court à sa femme : elle était à la messe. M. de M..., envoie quérir des médecins habiles. Ils vinrent, constatèrent la présence d'une substance vénéneuse dans les figues. On avait inséré dans chacune plusieurs grains d'arsenic en poudre très mince. L'infortuné traîna son existence jusqu'au jour prochain, mais le lendemain il rendit le dernier soupir.

Oh! pour cette fois, le père inconsolable eut besoin, de toute sa religion pour ne pas blasphémer la Providence et se porter contre lui-même aux dernières extrémités. Une terreur bien naturelle se manifeste dans sa famille. Deux de ses gendres lui déclarent qu'ils veulent voyager pendant quelque temps. C'est le prétexte qu'ils prennent pour s'éloigner de cette maison empestée et pour en emmener leurs femmes et leurs enfants.

Madame d'Orgerel, la sœur du magistrat, épouvantée comme les neveux et nièces, allait, elle aussi, se retirer à l'écart. Mais elle en est détournée par la vivacité de madame de Vartelle, la nouvelle veuve, qui, tout en versant des larmes abondantes, déclare que la mort lui fait moins peur que le chagrin de quitter le grand-père de ses enfants. Paris admire le courage de cette bru pieuse, soutenue bientôt par l’évêque de ..., son beau-frère, fils aîné, ai-je dit, et qui, lui aussi, au lieu d'abandonner lâchement son père, est accouru de son diocèse, afin de participer à son chagrin.

L'évêque devait passer un mois avec sa famille. Le vingt-troisième jour, il se couche avec une fièvre de rhume. Il ordonne la confection d'une tisane de bourrache, jujubes, figues sèches et miel rosat. Sa tante, sa belle-sœur, toutes les deux la font elles-mêmes dans sa chambre. On sonne ; il faut du sucre. On apporte un sucrier de porcelaine de Saxe. La boisson est avalée. L'évêque y revient à

plusieurs fois, et vers le soir, voici d'autres symptômes d'empoisonnement qui se déclarent. La rapidité du venin est moindre, et l'évêque a le temps, avant de mourir, de laisser au garçon aîné de madame de Vartelle tous ses biens en substitution, dans le cas où l'orphelin, né du fils aîné, viendrait à mourir avant celui-là.

Je ne m'arrêterai pas à peindre l'état de la famille de M..., après cette dernière perte, le désespoir du père, la frayeur des gendres et des filles, l'indignation du public, la surprise de l'autorité, le désappointement de la police, furieuse de ne pouvoir atteindre cet empoisonneur inconnu, si habile, si profondément scélérat. Sur ces entrefaites, un domestique, favori du second des fils (M. de Niore, le père du petit élevé à la campagne), entre un matin chez le conseiller. Là, se jetant à genoux devant lui, il le conjura de l'ouïr jusqu'au bout dans ce qu'il allait lui dire, et en même temps de ne pas lui opposer un refus.

«— Monsieur, poursuivit-il, l'avant-veille de la mort de votre troisième fils, M. de Vartelle, je me sentis fortement secoué dans mon lit, et vers les deux heures du matin, réveillé en sursaut, j'ouvris les yeux ; quelle fut mon épouvante, lorsque je vis devant moi mon bon maître, votre fils, M. de Niore. Il était pâle, triste ; il me fit signe de ne pas avoir peur, et son geste ne diminua pas mon effroi ; puis il me dit que je songeasse à sauver son fils. Demande à mon père l'autorisation d'emmener au loin cet enfant ; que mon père, mon père seul, sache où tu l'auras conduit ; sans cela il mourra comme va mourir mon pauvre frère de Vartelle.

«Ces mots achevés, la vision disparut. Je m'évanouis, et ne revins à la vie qu'après le soleil levé. Pour rien au monde, je n'aurais osé vous faire une telle révélation, bien certain que vous la regarderiez comme

une chimère ; je me tus donc. Deux jours après, votre quatrième fils expira. J'eus alors des remords, et pourtant je me tus encore. Mardi dernier, et monseigneur l'évêque est mort avant-hier jeudi, j'étais, à l'entrée de la nuit, dans le commun, où l'on avait allumé du feu pour faire cuire des confitures, des provisions d'hiver. Assis sur un fauteuil de canne, réfléchissant, je pensais à mon bon maître, lorsque je l'entendis se frotter contre moi, se pencher à mon oreille, et de si près, que son haleine froide et fétide me glaça et me fit horreur.

«—Saint-Jean, m'a-t-il dit, tu ne m'as donc pas aimé ?

«—Oh! que si, maître, repartis-je, et beaucoup, et même encore.

«—Hé bien ! Alors pourquoi ne veux-tu pas me donner la consolation de voir mon fils, mon pauvre Exupère échapper à la mort ?... La mort le menace aussi bien qu'elle va frapper mon frère l'évêque de... ; pauvre frère ! Celui-là aussi...

«Quelqu'un est entré ; je n'ai rien entendu partir ; mais la voix s'est tue. J'ai ouvert les yeux ; c'était le cuisinier qui arrivait. Il m'a dit :

«—Je ne vous croyais pas seul, Saint-Jean.... C'est drôle... J'ai entendu quelqu'un parler.

«—C'est moi qui ai cette mauvaise habitude, me suis-je avisé de dire, afin de ne rien laisser soupçonner de ce qui m'arrivait.... J'aurais dû, monsieur, venir vous trouver, mais encore une folle timidité m'a retenu. Je n'ai pas cru à la seconde prédiction ; elle s'est réalisée. J'ai encore lutté quelques jours ; mais la frayeur de voir apparaître le fantôme, et, par conséquent, de me voir annoncer un autre malheur m'ont enfin déterminé à faire mon devoir.»

M. de M..... écouta gravement ce récit étrange. Le valet lui demanda la permission de faire constater, par un signe ou par plusieurs, l'identité de l'enfant ; puis, d'enlever celui-ci, de l'emmener au fond de l'Italie ou de l'Allemagne ; et là, d'attendre avec lui de meilleurs temps.

Le magistrat, malgré la chaleur que Saint-Jean mettait à son récit, ne put prendre sur lui de tenter un coup aussi extraordinaire. Il résista, et remit à quelques jours la réponse définitive. C'était un homme, ai-je dit, d'esprit et de sens, peu crédule surtout, et ayant de la peine à croire que le ciel se servît, à son égard, d'un valet pour intermédiaire, quand l'avertissement direct ne présentait pas plus d'inconvénient aux puissances surnaturelles, et répondait mieux à leur but. Celui-ci, d'ailleurs, n'ayant parlé qu'après coup, ne cherchait-il pas à s'acquérir une importance par une voie qui le rendait homme prépondérant dans la maison ? Ne fut-il que frappé d'un vertige, bien naturel après tant de malheurs, il était encore difficile de confier une charge si délicate à un visionnaire.

Cependant madame d'Orgerel, sœur du conseiller, vint à son tour dire à son frère qu'ayant à redouter une mort violente comme les autres membres de la famille, elle voulait ne pas être prise au dépourvu, et disposer à l'avance de ses grands biens. Elle les partageait, par portion égale, entre Exupère, l'orphelin, et le jeune Ambroise, fils de la vertueuse veuve de M. de Vartelle, comme étant les seuls mâles du nom aptes à perpétuer la souche. Chacun des deux enfants, en cas de prédécès, était substitué à l'autre. Ceci détermina l'aïeul commun à faire comme sa sœur ; et, après avoir réglé la portion de ses filles, il transmit tout son héritage au jeune de Niore, avec échéance à son cousin germain en cas où il décéderait avant lui. Ces

doubles dispositions furent confiées à la veuve intéressante, qui, trop satisfaite de la riche part que madame d'Orgerel faisait à son fils et de la magnifique éventualité qui lui assurait les testaments de l'évêque et de M. de M...., jura en face de Dieu qu'elle serait la mère tendre, sincère, dévouée du malheureux orphelin.

Deux ou trois semaines après le dernier événement, il pouvait être minuit, et M. De M..., chargé d'un travail de remontrances qu'il fallait hâter, veillait dans son cabinet, lorsqu'on heurta doucement à une porte par où l'on communiquait avec l'intérieur de la maison. Les domestiques ne s'en servaient que pour le service du matin ou dans les cas extraordinaires. Le magistrat, surpris donc qu'on vînt à lui par cette voie, se leva, et s'étant approché, demanda qui était là. Il crut qu'on nommait Saint-Jean, mais il l'entendit à peine, tant on repartit doucement. Il ouvrit en effet, et il vit entrer cet homme ayant les cheveux hérissés, la figure renversée, ne portant pour tout vêtement que son haut-de-chausses, ses bas, ses souliers et sa chemise. Il tenait une bougie à la main.

— Ah! Monsieur, s'écria-t-il, nous sommes perdus ; je n'ai pu vous fléchir, et la mort de madame votre sœur est prochaine.

—Que dis-tu, malheureux ? réplique son maître tout consterné.

—Ce que je viens d'apprendre ! Nous nous sommes attardés au commun, où Rosette (la femme de chambre de madame d'Orgerel) venait de nous annoncer en secret ce que monsieur ne sait peut-être pas encore, à ce qu'elle prétend.

—Quoi ?

—Le départ de sa maîtresse qui se retire à son beau château de Bourgogne. (M. de M..., en effet, l'ignorait.) Ceci nous a mis en train de jaser ; si bien que minuit nous a surpris et M. Dumas aussi (l'intendant) ; il s'est fâché. Nous avons pris nos cierges. Me voilà montant le petit escalier à vis, lorsqu'au troisième repos, quoique j'eusse la figure abaissée pour regarder les degrés, j'ai vu ma lumière pâlir, et comme un corps m'intercepter le passage. Aussitôt mon cœur a battu violemment ; mon sang s'est glacé. J'ai relevé la tête. C'était mon maître... mais cette fois, irrité, furieux ; il m'a appelé drôle, misérable, mauvais valet, mal affectionné à la maison ; m'a commandé de revenir à vous et de vous désobéir, si vous ne me permettiez pas de sauver l'enfant orphelin ; dans ce cas, je devrais le ravir à vous-même. Enfin, il m'a frappé rudement avec un bâton qu'il tenait à la main, et si durement heurté que je dois en avoir les bras abîmés. Au reste, a-t-il dit avant de disparaître, le trépas prochain de ma tante annoncera à mon père si je suis un prophète menteur.

M. de M..., encore plus étonné de cette révélation que des autres, parce qu'elle aurait été accompagnée de voies de fait, releva lui-même et vivement les manches du domestique et avec une horreur mêlée d'effroi, reconnut sur la peau d'effroyables plaques noires, jaunes, livides, témoins irréfragables de la fatale apparition. Son incrédulité reçut un vif échec, bien qu'il ne se rendit pas sur-le-champ par un reste de scrupule. Le merveilleux a plus de prise sur nous dans la douleur. Il en resta consterné. Il réfléchit, congédia Saint-Jean, lui conseillant d'aller se reposer.

—Demain , lui dit-il, à onze heures, à mon retour du palais, viens ici par le même escalier, je te donnerai tes instructions et tu partiras.

En effet, au jour suivant, Saint-Jean, muni de lettres pour l'archevêque de Bourges, pour l'intendant de la province, le chef de la maréchaussée, le lieutenant civil du sénéchal, le procureur du roi, d'actes d'identité, de signes de reconnaissance à imprimer sur l'enfant en présence de gens graves, avant d'accomplir l'enlèvement, partit sous prétexte de quitter le service et de rentrer dans ses rustiques foyers au fin fond de la Basse-Bretagne.

— Fin des premières pages offertes (Chapitre I complet à retrouver dans l'édition intégrale) —

MAISON BEAULIEU · AB ÉDITIONS

Poursuivre l’enquête avec Adrien L. Beaulieu

Retrouvez la fiche complète de « Mémoires tirés des Archives de la Police — Tome II (1750–1789) » pour réserver l’édition complète dès son ouverture, ou plongez dès ce soir dans notre trilogie historique disponible immédiatement.

Ouvrir la fiche officielle de « Mémoires tirés des Archives de la Police — Tome II (1750–1789) » →

Lire dès ce soir : Trilogie Treize à Table Tomes I–III (24,90 €) →

https://adrienbeaulieu.com/books/peuchet-t2